

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 28 MAI 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. ARAGUAS, M. ATTEYA, M. BAILLON, M. DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LANCIEN, M. LAPAIRE, Mme MANES GALLO, M. AUBRY, M. COQUELIN, Mme FENOILLAT, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. METAYER, Mme MICHEL, M. VENTURA, M. ARCELIN, Mme BABIN, Mme LABORDE, Mme VOISIN, Mlle BIRAC, M. CAMBERVEL, M. CAPEL, Mlle CARVALHO, M. CHAUVIN-CHUBILLEAU, M. DALLE, M. DUBOURG, M. GUILHEM GUERY, M. LOUVRADOUX, Mlle MARCHAND, M. MAURY, Mlle PREVOST, Mlle SANDERS, M. SCHMITT, M. SIDI, M. VEILLET, M. BROUCH, M. GOYER, Mme COUZI.

Etaient invités : M. ESCADAFAL, Mme ARMENGAUD, M. PIALOUX, Mme LARGOUET.

Le Président ouvre la séance à 14 H 00 et précise qu'il devra s'absenter en cours de réunion. Il remercie Mme COUZI, Proviseur du lycée des Graves de Gradignan, pour sa présence.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

II – ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Le président signale que les règles ont changé avec la nouvelle loi. L'élection du vice-président étudiant relève désormais de la compétence du CEVU.

Mme GAUDY précise le mode d'élection et les attributions de la fonction. Le candidat doit être un élu étudiant du CEVU. Il est élu par l'ensemble des membres de ce conseil. Il est chargé des questions relatives à la vie étudiante et notamment des liens avec le CROUS. Pour son mode d'élection, les statuts de l'université seront appliqués : majorité absolue des votants au premier et deuxième tours puis majorité relative au troisième tour. Après appel à candidature, deux candidatures ont été déposées dans les délais : celle de M. Yann CAPEL pour les associations ARB3, OXYGENE et Cé, et celle de M. Etienne MAURY pour l'UNEF. Les deux candidats se présentent tout à tour et exposent leur programme.

M. LAÜGT précise que cette élection clôt le processus électoral de Bordeaux 3. L'équipe de direction sera ainsi au complet. En tant que vice-président du CEVU, et quel que soit le nom de l'élu, il indique que sa porte sera toujours ouverte et qu'il sera ravi de travailler avec le vice-président étudiant. Néanmoins, il précise qu'il restera en cohérence avec la position qui a été la sienne au cours de la campagne électorale et, qu'en conséquence, il soutiendra la candidature de M. MAURY.

M. COQUELIN fait savoir qu'il ne pensait pas être amené à prendre publiquement position pour cette élection. Il tient cependant à souligner que, suite au travail effectué par la liste PAR avec les associations ARB3, OXYGENE et Cé, un lien de confiance très fort a été forgé. A titre personnel, en tant que membre du groupe de travail 'Scolarité' qui a réfléchi sur la réforme de l'Université, il a été impressionné par la maîtrise des dossiers de M. Yann CAPEL.

M. LANCIEN se dit quant à lui très surpris qu'un vice-président ne reste pas dans l'impartialité.

Le Président déclare qu'il convient de ne pas être outré, M. LAÜGT étant également membre du conseil et ayant fait savoir qu'il était disposé à travailler avec l'étudiant élu quel qu'il soit. Il ajoute que personne ici ne fait campagne.

M. ATTEIA intervient pour indiquer qu'il partage l'avis de M. LANCIEN.

Résultats du vote :

- ✓ Votants = 38
- ✓ Bulletins blancs = 5
- ✓ Votes en faveur de M. CAPEL = 24
- ✓ Votes en faveur de M. MAURY = 9

Le Président déclare M. Yann CAPEL élu et lui présente ses félicitations.

III – EXAMEN DU PROJET DE CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2008-2009.

Un document faisant état d'une mise à jour du calendrier initial est distribué aux membres du conseil. M. LAÜGT signale encore une coquille dans la dernière ligne. Il convient de substituer 'Vendredi 24 juillet' à 'vendredi 27 juillet'.

Suite à une remarque de M. ARCELIN, la ligne relative aux examens 'CLES-CLUBS' est modifiée comme suit : du lundi 25 mai au vendredi 29 mai. M. ARCELIN rappelle en outre que la commission pédagogique avait demandé que la date de réinscription aux examens de la deuxième session soit indiquée.

M. LAÜGT répond que cette date n'a pas à apparaître.

Mme LABORDE insiste sur le fait que cette information doit être communiquée très tôt car ce sera la première fois que l'on pratiquera la procédure de réinscription.

M. ESCADAFAL précise, de son côté, que la date de la journée INFOSUP ne saurait être modifiée. Il conviendrait selon lui de banaliser cette journée qui se déroulera cette année à Bordeaux 3.

Mme GAUDY rappelle que le calendrier est un acte administratif qui s'impose d'un point de vue juridique à l'ensemble des étudiants. Toute modification nécessite, en conséquence, un nouveau vote des conseils. C'est pourquoi elle préconise un calendrier officiel limité aux activités essentielles.

M. COQUELIN fait savoir que lors du dernier CEVU, le calendrier avait déjà donné lieu à un long débat, afin de lui redonner plus de souplesse. Il regrette que ce débat n'ait pas été retranscrit dans le compte-rendu qui a suivi. La question s'est à nouveau posée en commission pédagogique. Il se déclare favorable au calendrier tel qu'il est proposé à condition que soit pris l'engagement de créer une réflexion collégiale autour de ce problème. Il suggère de rajouter une semaine à chaque semestre pour pouvoir moduler les emplois du temps et voter des calendriers différents selon qu'il s'agit de formation initiale, continue, etc...

Le Président se dit d'accord pour que la commission pédagogique y réfléchisse. Il ajoute que le retour à 28 semaines de cours pourrait apparaître comme une nécessité.

M. COQUELIN insiste pour que le Président s'engage sur ce point.

Le Président répond que c'est à la commission de s'organiser, dans la plénitude de ses attributions démocratiques.

M. COQUELIN souligne que le président s'est pourtant engagé, lors du dernier CEVU, à mettre en place une commission des Statuts. Il souhaite en conséquence que le président prenne un engagement.

Le Président réplique qu'il ne siège pas à la commission et qu'on verra comment celle-ci se comportera.

Le projet de calendrier 2008-2009 est adopté à l'unanimité.

IV- EXAMEN DES PROJETS PEDAGOGIQUES 2008-2009

M. LAÜGT, avant de passer à l'examen du point de l'ordre du jour le plus long, tient à signaler que la question de la répartition du fonds FSDIE sera bientôt traitée : le 4 juin aura lieu la réunion des présentations des projets étudiants, puis le 17 juin une réunion de la commission pédagogique sera organisée et enfin le CEVU statuera le 27 juin prochain.

Puis il passe à l'examen des projets pédagogiques. Il rappelle que l'université a été dotée d'une subvention de 408 000 € pour l'année 2008, dans le cadre du plan de réussite en licence 1^{ère} année. Dans ce même cadre, une somme devrait être versée en 2009 au titre de la licence 2^{ème} année et en 2010 pour la L3. A terme, les dispositifs retenus devront être intégrés aux maquettes d'habilitation de 2011. Ces maquettes devront être déposées au Ministère en mars 2010. Un travail important devra donc être effectué dès la rentrée prochaine.

Il propose de répartir ces 408 000 € selon quatre axes : intégration des étudiants, pédagogie de proximité, accompagnement renforcé des étudiants et démarche de qualité, développement des compétences en langue pour non spécialistes. Il préconise de mettre en place un groupe de travail « Réussite en licence » chargé d'accompagner ce plan Licence pour aider les formations à dresser des bilans de leurs actions et favoriser le partage des expériences.

Il fait savoir que la commission pédagogique a travaillé sur l'ensemble des 108 projets « plan Licence » et « hors plan Licence ». Cette commission a préconisé que les actions aient des objectifs précis et soient assorties de bilans. Pour certains projets, des compléments d'information ont été demandés. Il propose d'appliquer la méthode suivante : pour que le CEVU et le CA travaillent de manière complémentaire et non redondante, le CEVU se chargera de l'évaluation pédagogique des projets en donnant des appréciations A, B ou C et le CA effectuera ensuite un arbitrage financier.

Il rappelle les critères énoncés par la commission : les projets doivent être innovants, faire appel aux TIC, accompagner l'étudiant, favoriser son autonomie ainsi que la cohésion et l'esprit de groupe.

Mme MALTONE revient sur les critères énoncés par la commission qui à ses yeux ne sont pas satisfaisants car ils amènent à écarter certains projets. Elle signale le risque de stigmatiser certaines UFR et de pénaliser certains étudiants en provoquant ainsi des disparités. Elle plaide pour une logique d'intégration et non de sélection. Il faut mettre en commun toutes les propositions qui sont intéressantes. Elle cite des types de projets qui sont particulièrement intéressants et les UFR qui les ont proposés : méthodologie universitaire (UFR Arts), orientation et intégration (UFR Géographie et ISIC), accompagnement individuel (UFR Pays anglophones, Géographie, Philosophie), introduction de cours de langues (ISIC et UFR Histoire).

M. ATTEIA reconnaît qu'il est louable de dire que toutes les bonnes initiatives doivent profiter au plus grand nombre, mais on ne peut pas appliquer les mêmes mesures à tout le monde.

Mme BABIN préconise une méthodologie s'appuyant sur une approche transversale plutôt que disciplinaire.

M. COQUELIN estime que la transversalité est une notion importante. Les UFR ont travaillé séparément, d'où une hétérogénéité des propositions qui témoigne d'une absence d'orientation de la part de l'université. Par exemple, pour les enseignants référents, il y a différentes acceptations du terme et le CEVU doit en donner sa définition.

M. BAILLON souligne qu'il s'agit pour les UFR de saisir une occasion et non de se voir retirer quelque chose. Il va falloir faire des choix et affiner nos critères.

M. LAÜGT explique qu'il n'est pas question de stigmatiser ou de faire un tableau d'honneur. Il faut travailler de manière constructive. Il doit régner une saine émulation entre les UFR. Il reprend l'exemple de l'enseignant référent : certaines UFR ont fait une simple proposition, alors que d'autres ont agrémenté leur projet de consignes données aux enseignants référents. Il faudrait peut-être faire une charte des enseignants référents.

Il propose de soutenir l'ensemble des ces actions qui sont au nombre de huit en les assortissant de préconisations qui seront énoncées par le groupe de travail « Réussite en licence ». Ces huit projets seront classés « A » à cette condition.

Mme BABIN insiste sur la nécessité pour le groupe de travail de proposer des indicateurs de suivi et des indicateurs qualitatifs.

M. BAUDORRE souligne que le risque de concurrence est faible car l'enveloppe est assez large et permet à chacun de développer ses projets. Il est également possible de réévaluer certains coûts qui ont mal été calculés.

M. COQUELIN est d'accord pour soutenir les projets des enseignants référents sous réserve que, dès cette année, un cadre soit établi. Il cite comme exemple de bon projet celui de l'UFR des Pays anglophones. Il faudra demander aux huit porteurs d'accepter ce cadre et de devenir des projets pilotes. Il ne s'agit pas de donner un quitus à chacun, mais de leur indiquer 4 ou 5 critères qu'ils s'engageront à suivre. Il préconise par exemple une homogénéisation de la rémunération des enseignants référents.

M. VEILLET regrette que les étudiants n'aient pas été encore une fois écoutés. Ce qui manque le plus aux étudiants, ce sont des heures de cours. Il ne pense pas que le fait d'avoir des enseignants référents améliore les résultats.

Mme LABORDE rappelle que le plan réussite en Licence est venu du Ministère avec des directives précises.

M. COQUELIN rajoute que si les fonds ne sont pas utilisés conformément au cahier des charges, l'université risque d'être pénalisée.

M. VEILLET se dit prêt à réfléchir à ce qui pourrait être utile à l'étudiant. Il rappelle que sur 700 étudiants en licence 1^{ère} année LEA, 10 ou 12 seulement ont eu recours au tutorat.

M. LAPAIRE estime que le renforcement horaire n'est pas la bonne solution sauf s'il est accompagné de préconisations méthodologiques.

M. ATTEIA recommande que les étudiants soient fortement associés à l'évaluation des mesures.

M. LAÜGT propose qu'il y ait une participation active des étudiants dans le groupe de travail. Il passe ensuite à la lecture du tableau en ne retenant que ceux relatifs au plan Licence.

M. DEVILLERS intervient pour expliciter certains projets de son UFR (Lettres).

M. BAILLON se dit gêné par le fait que certaines informations puissent arriver en dernière minute.

Mme MALTONE regrette que les porteurs de projet n'aient pas été invités.

M. LAÜGT répond qu'il aurait été trop long d'entendre tout le monde.

M. COQUELIN rappelle que désormais les projets sur FSDIE sont choisis après audition.

M. LAÜGT signale que l'UFR des Pays ibériques a fait des projets mais a annoncé qu'elle n'aurait pas les moyens humains de les mettre en œuvre. Aucun porteur de projet n'a été mis en avant. Il propose de soutenir le projet « Enseignants référents », bien qu'il ne soit pas accompagné d'une demande de financement, afin que ce soit une incitation à le mettre en œuvre. Quant au projet « Augmenter les prêts de livres aux étudiants sur critères sociaux », il estime qu'il s'agit d'une bonne idée, mais qu'elle doit être mise en application par la bibliothèque.

Mme FOURNES explique, en tant que membre de l'UFR Etudes ibériques, qu'il n'y a pas de porteur de projet affiché car aucun enseignant n'a été sollicité. Elle confirme que les moyens humains sont rares. Il y a neuf postes en moins et 1 800 heures complémentaires ont été données dans l'année.

Mme. LARGOUET revient sur le projet prévoyant d'augmenter les prêts de livres en s'étonnant de ne pas avoir été sollicitée. Elle signale qu'elle aurait pu faire des propositions.

Mme MANES GALLO souligne qu'il faudrait intégrer dans le plan réussite Licence le problème du sous-encadrement.

M. COQUELIN rappelle que seuls les enseignants volontaires doivent participer aux projets.

Mme MALTONE note, à propos des projets proposés par M. DUTHEIL dans le cadre des propositions de l'UFR LE-LEA, que celui-ci n'a pas sollicité ses collègues.

M. COQUELIN rajoute qu'il s'agit de projets de grande ampleur sans beaucoup de détails et qu'il n'y a pas d'élément de bilan du tutorat.

M. LAÜGT précise que le projet English plus proposé par l'UFR d'Anglais pourrait être financé sur d'autres crédits.

M LAPAIRE revient sur le projet « Compétences en langues » proposé par Mme DEBAISIEUX qui n'avait pas encore été examiné en raison de sa spécificité. Il se dit insatisfait du projet en l'état. Il se demande pourquoi le fait d'encourager à étudier une seconde langue peut permettre une meilleure réussite.

M. LAÜGT fait part d'un mail qu'il a reçu de la part de M. REVAUGER insistant sur la nécessité de l'enseignement des langues pour non spécialistes. Il signale par ailleurs que d'après ses calculs (total des sommes demandées pour les projets classés A) il reste encore une marge pour prendre en considération quelques projets classés B et réserver une enveloppe pour le CLES. Une réflexion sur le nombre d'heures du CLES peut attendre fin juin, début juillet ou même septembre. Une somme pourrait être « gelée » dans l'attente d'un travail ultérieur.

Mme BABIN suggère que le porteur du projet soit auditionné lors du prochain CEVU.

M. ATTEIA se dit réservé sur le fait de geler une forte somme sur un projet que l'on ne connaît pas.

M. CAMBERVEL estime que l'enseignement d'une seconde langue est important. Sur un curriculum vitae, cela peut faire la différence.

M. DUBOURG souligne le problème des classes qui sont, soit bondées, soit désertes. selon les langues enseignées.

M. VEILLET regrette aussi que les cours ne commencent pas plus tôt dans l'année universitaire.

Mme LABORDE rappelle que les étudiants ont besoin de langues dans leurs cursus.

M. COQUELIN se demande si à mi-parcours du quadriennal, certaines UFR ne pourraient pas réintroduire des langues et mener une expérimentation.

M. LAÜGT précise que pour les licences qui ont eu une habilitation pour deux ans, une nouvelle maquette a été demandée pour juillet prochain. La conseillère d'établissement qui a été consultée a préconisé de présenter une maquette intégrant les directives relatives à la nouvelle licence. L'UFR de Géographie concernée va essayer de se conformer à cette attente mais une formation peut difficilement travailler de manière isolée. Il vaudra mieux faire un travail approfondi pour 2011.

Il propose qu'il soit demandé au CA de geler une somme de 40 000 € qui sera consacrée ultérieurement à une action spécifique de compétences en langues liée aux CLES-CLUB. Au CEVU du 27 juin, une heure sera réservée au porteur du projet pour l'exposé de sa proposition. Un groupe de travail, animé par J.R. LAPAIRE, fera un rapport lors de la réunion de la commission du 17 juin 2008.

La proposition de report d'une somme de 40 000 € pour l'action « Compétences en langues » est approuvée (contre = 0 ; abstentions = 3).

Vote sur le classement A, B ou C des projets :

A = prioritaire ; B = non prioritaire ; C = Défavorable

Le classement global proposé est adopté à l'unanimité.

M. LAÜGT propose de passer à l'examen des projets hors plan licence.

M. COQUELIN rappelle que pour les projets hors licence, les critères n'ont pas été affinés par la commission.

Après plusieurs interventions de membres du conseil favorables à une interruption de la réunion du conseil, Mme GAUDY propose une nouvelle réunion de la commission de la pédagogie, le CEVU confiant à la commission le soin d'examiner les projets hors plan licence.

Le texte suivant est alors élaboré et proposé au vote :

« Après plus de 4 H 30 de débats sans avoir épuisé l'ordre du jour, le CEVU décide de mandater la commission de la pédagogie, exceptionnellement ouverte aux membres du CEVU qui le désirent, pour examiner et rendre un avis sur les projets pédagogiques hors plan licence. Compte tenu du fait que cette réunion aura lieu le 5 juin à 9 H 00, il est demandé au CA de bien vouloir accepter de prendre connaissance de ces avis tardivement. »

Le texte est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 18 H 40.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

